Marseille : une élue musulmane PS jugée pour avoir refusé de célébrer un mariage homosexuel (MàJ)

30/10/2014 à 15h20

30/10/14

En août, Sabrina Hout a refusé de célébrer une union entre deux femmes. Un simple conseiller municipal, sans pouvoirs légaux, l'avait remplacée. Le mariage devrait être annulé et l'adjointe au maire a été contrainte de démissionner.

(…) Le Figaro

03/10/14

Ces deux femmes s'aiment et rien n'atteindra cela. Mais dans leurs regards, on lit la colère, "la sensation d'un gâchis, que notre mariage sera à jamais entaché". Pourtant, la fête qu'ont donnée Claude et Hélène fut belle, le 16 août dernier. Avant cela, les deux amoureuses – qui se connaissent depuis une dizaine d'années – sont évidemment passées par la case mairie pour sceller la possibilité d'une union acquise de haute lutte.



Oui mais voilà, alors que les invités s'installaient, que les coeurs des deux futures épouses battaient la chamade, ce qu'elles qualifient a posteriori de "mascarade" se jouait en coulisses. On leur avait indiqué depuis plusieurs semaines que c'est l'adjointe à la famille, Sabrina Hout, qui devait célébrer leur mariage. Mais ce jour-là, c'est un homme qui a rempli cette mission. "On ne s'est pas posé de questions", assuraient hier les deux femmes.

Sauf que début septembre, un appel de Samia Ghali, le sénateur-maire des 15e et 16e arr., allait écorner la carte postale. "Elle nous a indiqué qu'il y avait eu un problème, que l'élu qui nous a unies n'avait pas l'autorisation légale de le faire, se souvient Claude, mais ça n'est qu'en faisant des recherches qu'on a constaté que notre mariage était entaché de nullité"….

Selon nos informations, plusieurs témoins – notamment l'élu à qui elle a demandé de la remplacer et des personnels administratifs qui étaient présents ce 16 août à la mairie – affirment que Sabrina Hout a clairement mis en avant le fait que **"sa religion musulmane l'empêchait de célébrer ce mariage"**. L'intéressée, hier, rétorquait à cela : **"C'est un**

tissu de mensonges”, allant même jusqu’à jurer qu’elle avait bien célébré ce mariage, alors qu’elle a déclaré le strict inverse aux enquêteurs.

Reste qu’après la fin de la cérémonie, alors qu’elle est restée dans le jardin de la mairie, Sabrina Hout a signé les deux actes et le livret de famille. “**Ce sont donc de faux documents administratifs puisqu’elle n’a pas célébré le mariage**. Ce refus constitue aussi un délit puisqu’elle n’a pas respecté la loi sur le mariage pour tous. Nous nous réservons le droit de la poursuivre, après que la procédure civile d’annulation du mariage sera réglée”, glissait-on hier au parquet de Marseille…

Source

Merci à **VilainHibou**